

Opposants mobilisés contre le projet éolien

Le dossier de projet de parc éolien à Nieul-le-Dolent sera déposé à partir de septembre à la préfecture. Les opposants se disent prêts à utiliser tous les recours juridiques possibles.

Comment ?

VSB énergies nouvelles
à Nieul-le-Dolent

L'implantation de six éoliennes sur deux zones protégées et d'autre de la commune de Nieul-le-Dolent qui relie la commune de Nieul-le-Dolent à La Roche-sur-Yon. Plus de 400 habitants sont concernés, ce qui a entraîné une mobilisation entre ces deux communes.

Production
éolienne ?

Le projet prévoit une production de 10,3 GWh/an à 12,7 GWh/an. Ce modèle d'éolien est équivalent de la consommation de 361 à 5 487 habitants. Une estimation, dans des conditions optimales, dans des zones complètes de vent.

Erwan Cadiet, président de l'association pour le développement durable de Nieul-le-Dolent.

Pour la préservation de l'environnement niçois (Apen), Erwan Cadiet, président de l'association, juge le projet « inadapté » et table plutôt sur une production de 8,4 GWh/an, soit une consommation de 2 700 habitants.

Quel ?

Un dossier de 60 pages, accompagné de 600 cartes et plans, a été remis à la préfecture le 15 juin. L'association a demandé la suspension de la procédure de création, en attendant que l'association ait pu consulter les habitants.

Arguments

Les éoliennes sont situées dans des zones protégées. Leur hauteur est de 45 mètres, ce qui est en haut de gamme pour un parc éolien. Le couloir aérien est protégé.



Quelques membres de l'Apen, lundi 21 juin. Samedi matin, une soixantaine de riverains et d'adhérents de l'association ont défilé à Nieul-le-Dolent, pour dire « non » au projet de parc éolien.

« Au final, un seul sera choisi pour l'ensemble du parc », précise Erwan Cadiet.

Un « choix de façade », selon l'Apen. « En réalité, seul l'E53 d'Enercon est susceptible d'être retenu. Les autres sont incompatibles en termes de classe de vent, ou ne se font quasiment plus en Europe. Mais le dimensionnement de ce modèle est obsolète et il est peu productif », estime l'association.

Une position contestée par Vendée Énergie, qui rappelle que « les E53 sont déjà présentes et fonctionnent parfaitement, à l'île-d'Olonne ».

Quelles sont les autres nuisances potentielles, selon l'Apen ?

Le projet aura-t-il un impact visuel ? VSB évoque de « petites machines, qui seront vite masquées par la végétation et le vallonnement ». Un argument réfuté par l'association, qui craint de voir les « paysages défigu-

rés. Le mât de mesure, qui culmine à 45 m, est déjà visible de l'ouest de La Roche-sur-Yon », indique-t-elle.

L'Apen pointe également le risque de nuisances acoustiques. « Mais la réglementation, qui est très stricte, sera respectée. Un bridage est envisagé pour une seule vitesse de vent. C'est peu, par rapport aux autres projets », répond VSB, qui rappelle que « l'habitation la plus proche sera située à 557 m ».

Quelles sont les propositions de l'association ?

L'association propose la création d'un parc photovoltaïque, sur l'ancien centre d'enfouissement technique, à Sainte-Flaive-des-Loups. « 6 200 m² de panneaux permettraient de produire plus qu'une éolienne Enercon 53. Sur vingt hectares, on pourrait en placer beaucoup plus et proposer ainsi une alternative au projet éolien, sans nuisances ».

Des contacts ont été pris avec Veolia. VSB confirme que l'association a demandé une réflexion qui ne se fera que si le projet éolien est autorisé.

Quelles sont les étapes ?

« Le dossier de création de parc éolien sera déposé à la préfecture en septembre. Une enquête publique sera organisée. Une commission de suivi sera mise en place. Le dossier sera alors transmis à la préfecture, qui devra trancher sur le projet éolien ».

« Au final, le dossier sera déposé fin 2011. Le calendrier qui sera établi sera le suivant : le dossier sera déposé fin 2011, l'enquête publique sera ouverte en septembre 2012, le dossier sera transmis à la préfecture en septembre 2012, le dossier sera déposé à la préfecture en septembre 2012, le dossier sera déposé à la préfecture en septembre 2012 ».

« Au final, le dossier sera déposé fin 2011. Le calendrier qui sera établi sera le suivant : le dossier sera déposé fin 2011, l'enquête publique sera ouverte en septembre 2012, le dossier sera transmis à la préfecture en septembre 2012, le dossier sera déposé à la préfecture en septembre 2012 ».